

Communiqué de presse

Information réglementée
27 octobre 2016 – 08:30

Déclaration de transparence par APG Asset Management : Acquisition d'actions avec droits de vote

Conformément à l'article 14, § 1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité de participations importantes, , APG Asset Management a informé la FSMA et Umicore le 24 octobre 2016 qu'au 21 octobre 2016, elle a franchi le seuil réglementaire de 3% en détenant 3,00% des actions et des droits de vote de la société Umicore.

nom	date	seuil	# droits de vote	dénominateur	% droits de vote
Stichting Pensioenfonds ABP	21/10/2016		0	224.000.000	0,00%
APG Asset Management NV	21/10/2016		6.728.778	224.000.000	3,00%
TOTAL	21/10/2016	> 3,00%	6.728.778	224.000.000	3,00%

Ce communiqué est disponible sur le [site internet d'Umicore](#). La déclaration est disponible [ici](#).

La chaîne de contrôle a été décrite comme suit :

Stichting Pensioenfonds ABP is the majority shareholder of APG Groep N.V. and APG Groep N.V. is the 100% shareholder of APG Asset Management N.V. Stichting Pensioenfonds ABP is duly represented by APG Asset Management N.V.

Stichting Pensioenfonds ABP est l'actionnaire majoritaire de APG Groep N.V. et APG Groep N.V. est l'unique actionnaire de APG Asset Management N.V. Stichting Pensioenfonds ABP est dûment représenté par APG Asset Management N.V.

Pour tout complément d'information

Investor Relations

Evelien Goovaerts	+32 2 227 78 38	evelien.goovaerts@umicore.com
Eva Behaeghe	+32 2 227 70 68	eva.behaeghe@umicore.com